

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 069-2023

Point 03.18

Point 03.18. de l'ordre du jour

Calendriers dérogatoires – Faculté des lettres

EXPOSE DES MOTIFS

La faculté des Lettres demande les dérogations suivantes.

Au premier semestre 23-24, le calendrier de la Faculté des Lettres reprend à l'identique celui proposé par la CFVU : dates de prérentrée et de rentrée, organisation des semaines de cours et de congés.

En revanche, au deuxième semestre 23-24, la faculté demande une dérogation à la date de rentrée afin que la reprise des cours soit placée le 29 janvier.

Les motivations qui appuient cette demande sont au nombre de trois :

- 1) l'instauration d'une « semaine de révision » après les congés de Noël, puis d'une semaine d'intersemestre avant la reprise du S2, crée une rupture de près de deux mois entre la fin des cours de S1 et le début des cours de S2, ce qui est fortement démobilisant pour les étudiants ; en outre, les examens de S1 à la faculté des Lettres étant placés en semaine 12, 13 et 14, ces deux semaines supplémentaires ne se justifient pas.
- 2) la reprise des cours au 29 janvier permet de placer une partie des examens du S2 en semaine 12, et l'autre en semaines 13 et 14 ; cette ventilation est à la fois utile et nécessaire pour une bonne organisation de l'ECL.
- 3) à partir de la mi-mai, de nombreux enseignants-chercheurs sont sollicités par les comités de sélection, les commissions d'experts, le CNU, etc. ; il n'est donc pas souhaitable qu'il y ait encore des cours ou des examens à ce moment-là.

Le calendrier présenté en page suivante a été soumis au Conseil de faculté du jeudi 25 mai ; il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **calendriers dérogatoires de la Faculté des lettres**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des lettres

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Année universitaire 2023-2024 Calendrier de la faculté des Lettres

Approuvé par le Conseil de faculté du 25 mai 2023

Date	Semaine		Remarques
	calendaire	académique	
04/09	36	0	Semaine de prérentrée / Accueil des mobilités entrantes au S1
11/09	37	1	Rentrée du premier semestre
18/09	38	2	
25/09	39	3	
02/10	40	4	
09/10	41	5	
16/10	42	6	
23/10	43	7	
30/10	44	Vacances de la Toussaint	
06/11	45	8	
13/11	46	9	
20/11	47	10	
27/11	48	11	
04/12	49	12	
11/12	50	13	
18/12	51	14	Épreuves lourdes de licence (semestres impairs)
25/12	52	Vacances de Noël	
01/01	1		
08/01	2		Intersemestre
15/01	3	15	Remise des notes des semestres impairs (Date limite : 19-01)
22/01	4	16	Remise des notes des épreuves lourdes (DL : 26-01) / Accueil des mobilités entrantes au S2
29/01	5	1	Rentrée du deuxième semestre
05/02	6	2	
12/02	7	3	
19/02	8	4	Jurys et publication des résultats des semestres impairs
26/02	9	5	
04/03	10	Vacances d'hiver	
11/03	11	6	
18/03	12	7	
25/03	13	8	
01/04	14	9	
08/04	15	10	
15/04	16	11	
22/04	17	12	
29/04	18	Vacances de printemps	
06/05	19	13	
13/05	20	14	Épreuves lourdes de licence (semestres pairs)
20/05	21	15	Remise des notes des semestres pairs (Date limite : 24-05)
27/05	22	16	Remise des notes des épreuves lourdes (Date limite : 31-05)
03/06	23		
10/06	24		
17/06	25		
24/06	26		Jurys et publication des résultats de licence (semestres pairs, années, diplôme)
01/07	27		Jurys et publication des résultats de master (semestres pairs, années, diplôme)
08/07	28		
15/07	29		

Dates des vacances scolaires dans l'Académie de Strasbourg

Toussaint : du 21 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus
 Noël : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus
 Hiver : du 24 février 2024 au 10 mars 2024 inclus
 Printemps : du 20 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus

Dates limites des soutenances de master

Mémoire de Master MEEF : Lundi 17 juin 2024
 Projet de M1 : Vendredi 21 juin 2024
 Mémoire de M2 : Vendredi 6 septembre 2024